



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00466

Numéro SIREN : 453 537 482

Nom ou dénomination : A. AUTREMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2017 sous le numéro de dépôt 6296

A.AUTREMENT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Melun
77166 GRISY SUISNES

453 537 482 RCS MELUN

20043466
6296
18/09/17

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-six juillet,
A 11 heures,

Les associés de la société A.AUTREMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis Route de Melun 77166 GRISY SUISNES, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé SERVETTAZ, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Mathieu NOEL est désigné comme secrétaire.

La société OPEN CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital, elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

h

na

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés à l'associée ou tenus à sa disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du nouveau Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Hervé SERVETTAZ de son mandat de Président à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale, donne quitus de sa gestion à Monsieur Hervé SERVETTAZ pour la période s'écoulant du 01/01/2017 au 26/07/2017.

En conséquence, l'Assemblée Générale le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée et à compter du xx juillet 2017, la société :

SJL CONSEIL

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 2 Rue de la Moinerie

77120 SAINTS

Immatriculée 831 076 559 RCS MEAUX

Représentée par Monsieur Hervé SEVETTAZ en sa qualité de Gérant.

Monsieur Hervé SEVETTAZ agissant en qualité de représentant légal de la société SJL CONSEIL déclare accepter au nom et pour le compte de la société SJL CONSEIL les fonctions de Président qui viennent d'être conférées.




Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération de la société SJL CONSEIL au titre de ses fonctions de Président à la somme annuelle de CENT MILLE EUROS (100 000 €) HT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

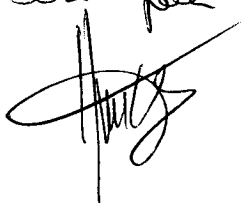
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

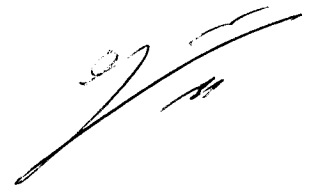
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président démissionnaire

U Bon pour démission de fonctions
de Président

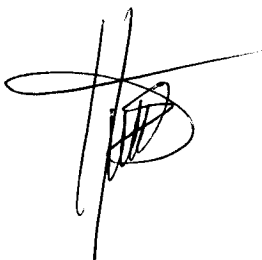


Le Secrétaire



SJL CONSEIL, nommée aux fonctions de Président

U Bon pour acceptation des fonctions de Président



AA